

# Ordre quotidien des travaux

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Heure
10 h						10 h
10 h 30		Affaires courantes		Affaires courantes	Ordres émanant du gouvernement	10 h 30
11 h	Affaires émanant des députés				Déclarations de députés	11 h
11 h 30					Questions orales	11 h 30
12 h		Ordres émanant du gouvernement		Ordres émanant du gouvernement	Affaires courantes	12 h
12 h 30	Ordres émanant du gouvernement				Ordres émanant du gouvernement	12 h 30
13 h			Examen des décrets-lois*			13 h
13 h 30					Affaires émanant des députés	13 h 30
14 h	Déclarations de députés	Déclarations de députés	Déclarations de députés	Déclarations de députés		14 h
14 h 30	Questions orales	Questions orales	Questions orales	Questions orales		14 h 30
15 h	Affaires courantes		Affaires courantes			15 h
15 h 30						15 h 30
16 h		Ordres émanant du gouvernement	Avis de motions portant production de documents	Ordres émanant du gouvernement		16 h
16 h 30	Ordres émanant du gouvernement		Ordres émanant du gouvernement			16 h 30
17 h						17 h
17 h 30						17 h 30
18 h		Affaires émanant des députés	Affaires émanant des députés	Affaires émanant des députés		18 h
18 h 30						18 h 30
19 h	Débat d'ajournement	Débat d'ajournement	Débat d'ajournement	Débat d'ajournement		19 h

\*S'il y a lieu, la Chambre se réunit à 13 heures pour l'examen des décrets-lois conformément à l'article 128(1) du Règlement.

Veuillez noter que, conformément au Règlement, certaines délibérations peuvent être suspendues, retardées ou reportées (notamment les Affaires émanant des députés et les Débats d'ajournement) à la suite d'événements tels que les votes par appel nominal différés, les Déclarations de ministres et les délibérations sous la rubrique Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Direction des journaux  
613-992-2038